



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°901) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE AUDITORIUM JEAN-
PIERRE-MIQUEL A L'ASSOCIATION «ARION
MUSIC», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-445
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'entreprise « ARION Music » dont le siège social est situé 3bis rue Morice, 92110 Clichy, représentée par sa directrice Madame Manuela OSTROLENK, d'organiser un enregistrement dans la salle Auditorium Jean-Pierre-Miquel les 31 octobre, 1^{er}, 2 et 3 novembre 2023 de 8h30 à 20h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'entreprise « ARION Music » dont le siège social est situé 3bis rue Morice, 92110 Clichy, représentée par sa directrice Madame Manuela OSTROLENK, une convention de location de salle, pour un montant de 594,81 € TTC (cinq-cent-quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-un centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser un enregistrement dans la salle Auditorium Jean-Pierre-Miquel les 31 octobre, 1^{er}, 2 et 3 novembre 2023 de 8h30 à 20h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231206-lmc1H11277H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/12/2023 Date de Publication : 06/12/2023
